

AR Prefecture

Mairie  
017-21170220-20231129-2370-DE  
Reçu le 29/11/2023

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-deux novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

**Absents :** Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

|   |                       |    |
|---|-----------------------|----|
| Date de la convocation : 22/11/2023                   | Nombre de votants     | 16 |
| Nombre de membres afférents<br>au Conseil Municipal : | Bulletins blancs      | 00 |
| 23  | Abstentions           | 00 |
| Nombre de membres en exercice                         | 19 Suffrages exprimés | 16 |
| 16  | Pour                  | 16 |
| 00  | Contre                | 00 |

### 23.70 - Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Lors de sa séance du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO). Dans les communes de moins de 3 500 habitants, celle-ci est composée :

- du Maire ou de son représentant, président ;
- de trois membres titulaires, auxquels sont adjoints trois membres suppléants, élus parmi les conseillers municipaux à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur Philippe CHANABAUD, issu de la liste « Marsilly 2020 », était membre titulaire de la CAO. Suite à sa démission de son mandat de conseiller municipal, la composition de la CAO ne garantissait plus l'expression pluraliste des élus en son sein. Il était donc nécessaire de procéder au renouvellement intégral de cette instance.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ; s'il y a égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante (article L.2121-21 du CGCT).

**AR Prefecture**

017-211702220-20231129-2370-DE  
Reçu le 30/11/2023

En l'espèce, suite aux démissions successives des candidats de la liste « Marsilly 2020 », présentée à l'occasion du renouvellement général du Conseil Municipal en mars 2020, celle-ci ne dispose plus de représentants et ne siège plus au sein de l'assemblée délibérante.

Pour la liste « Agir pour Marsilly », sont candidats :

Aux postes de titulaires

- Monsieur Jacques GLENEAUD
- Madame Martine RENAUD
- Monsieur Daniel MARCONNET

Aux postes de suppléants

- Monsieur Franck COUDRAY
- Monsieur Joseph GARCIA
- Madame Laureyne VIAUD-TANQUART

En conséquence,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-2, L1411-5, L.2121-21 et L.2121-22,

Considérant qu'outre le Maire, son président, la commission d'appels d'offres est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

Considérant que la liste « Marsilly 2020 » ne dispose plus de représentants au Conseil Municipal, en raison des démissions du Conseil Municipal présentées par l'ensemble de ses candidats,

Considérant la liste unique déposée par « Agir pour Marsilly »,

Monsieur le Maire énonce que les nominations au sein de la Commission d'Appel d'Offres prennent effet immédiatement :

Membres titulaires : Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET

Membres suppléants : Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 29 novembre 2023



Le Maire,  
Hervé PINEAU

La Secrétaire,

Annie COURCY